



Communiqué de presse conjoint

23 mars 2018

A l'invitation du Président Emmanuel Macron, la France s'apprête à recevoir, du 25 au 27 mars 2018, Monsieur Nguyen Phu Trong, Premier secrétaire du Parti communiste vietnamien (PCV). En tant que tel, il porte la plus grande responsabilité dans le désastreux bilan du Vietnam en matière de respect des droits de l'homme depuis plus d'un an.

En 2017, Hanoi a lancé la pire vague de répression contre la liberté d'expression depuis vingt ans. Au moins 25 blogueurs, défenseurs des droits de l'homme et militants pro-démocratie ont été arrêtés ou déportés.

Au mois de juin, l'universitaire franco-vietnamien, blogueur et ancien prisonnier de conscience Pham Minh Hoang s'est vu déchu de sa nationalité vietnamienne et contraint à l'exil, forcé de laisser derrière lui son épouse et sa fille.

De très lourdes peines de prison sont désormais prononcées contre celles et ceux qui ont voulu informer le public. La blogueuse Tran Thi Nga a été condamnée à neuf ans derrière les barreaux pour son activisme en faveur des droits de l'homme. Il en va de même pour la journaliste citoyenne Me Nam ("Mère Champignon"), qui purge actuellement une peine de dix ans d'emprisonnement pour avoir relayé la voix de pêcheurs cherchant à obtenir réparation suite à la catastrophe environnementale de Formosa. Le mois dernier, le blogueur Hoang Duc Binh a pour sa part écopé de quatorze ans de prison pour avoir documenté le même sujet en vidéo. Le 5 avril prochain doit se tenir le procès de six blogueurs et activistes, dont l'avocat Nguyen Van Dai, maintenu en détention provisoire depuis plus de deux ans.

D'autres sont en attente de procès comme Nguyen Van Oai ou Le Dinh Luong. Les détenus sont souvent transférés dans des prisons situées à plus de 1 000 kilomètres de leur famille. Derrière les barreaux, la torture et les mauvais traitements sont utilisés de façon routinière pour arracher des confessions et contraindre les détenus à plaider coupable. En outre, il n'est pas rare que les autorités pénitentiaires refusent aux détenus un traitement médical adéquat.

Par de tels actes, le Vietnam contrevient aux articles 5, 9, 18, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et viole désormais de façon systématique le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel il a adhéré, ainsi que la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont il est signataire.

Cette année marque le 5ème anniversaire du partenariat stratégique entre la France et le Vietnam. Un tel partenariat, dont l'objectif est "*le renforcement de la relation dans tous les domaines*", doit se traduire par une amélioration de la situation des droits humains. Or c'est loin d'être le cas.

Dans ce contexte, il est du devoir moral de la France, avec ses partenaires européens, d'exiger des autorités vietnamiennes qu'elles honorent leurs engagements internationaux et fassent respecter les droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fête cette année ses 70 ans. En décembre dernier, le Parlement européen a adopté une résolution d'urgence pour exiger la libération des journalistes citoyens injustement emprisonnés au Vietnam. Il est essentiel que, lors des rencontres de Monsieur Nguyen avec les représentants des autorités françaises, la question des droits de l'homme soit abordée en toute franchise.

A la veille de cette visite officielle, l'ACAT, Reporters sans frontières et Viet Tan appellent les autorités françaises à peser de tout leur poids pour que le Vietnam :

- procède à la libération immédiate et inconditionnelle des journalistes citoyens et prisonniers de conscience, déjà condamnés ou en attente de jugement ;
- assure aux prisonniers des conditions de détention répondant à l' "Ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement" adopté par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 43/173 du 9 décembre 1988 ;
- cesse de recourir aux lois sur la sécurité nationale ainsi qu'à de vagues dispositions du Code pénal pour réprimer la dissidence pacifique et criminaliser la liberté d'expression ;
- cesse d'intimider et brutaliser les défenseurs des droits de l'homme, comme l'agression dont a été victime le pasteur Nguyen Trung Ton le 27 février 2017 ;
- respecte pleinement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Vietnam est lié depuis 1982, ainsi que la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2015.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)

Reporters sans frontières (RSF)

Viet Tan